

Le premier ministre reçoit un traitement annuel de \$18,500 et chaque ministre du cabinet, de \$16,500. Chaque député reçoit une indemnité de session de \$5,000 et une allocation de \$2,500 pour les dépenses liées à l'exercice de ses fonctions. Le chef de l'opposition reçoit une allocation de \$16,500 en plus de son indemnité de session.

Le dix-huitième ministère de la Nouvelle-Écosse au 31 décembre 1972

Premier ministre et président de la Commission hydro-électrique de la Nouvelle-Écosse, l'hon. Gerald A. Regan	Ministre du Développement, l'hon. Ralph F. Fiske
Ministre des Finances et ministre chargé de l'application de la Loi et du Règlement sur l'organisation des mesures d'urgence, l'hon. Peter M. Nicholson	Ministre de la Santé publique, ministre du Travail et ministre chargé de l'application de la Loi sur l'aménagement de l'habitation, l'hon. D. Scott MacNutt
Secrétaire provincial (spécialement chargé de la Jeunesse et des Loisirs), l'hon. A. Garnet Brown	Ministre des Affaires municipales, ministre du Tourisme et ministre chargé de l'application de la Loi sur la régie des alcools, l'hon. J. Fraser Mooney
Procureur général et ministre de la Voirie, l'hon. Leonard L. Pace	Ministre des Mines et ministre chargé de l'application de la Loi sur les cours d'eau, l'hon. Glen M. Bagnell
Ministre des Pêcheries et ministre des Travaux publics, l'hon. Benoît Comeau	Ministre des Terres et Forêts, l'hon. Maurice E. DeLory
Ministre du Bien-être public et ministre chargé de l'application de la Loi sur les droits de l'homme, l'hon. J. William Gillis	Ministre de l'Agriculture et de la Commercialisation, l'hon. John Hawkins.
Ministre de l'Éducation et ministre chargé de l'application de la Loi sur la fonction publique et de la Loi sur le Conseil paritaire de la fonction publique, l'hon. Allan E. Sullivan	

4.3.1.4 Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se compose du lieutenant-gouverneur, du conseil exécutif et de l'assemblée législative. L'honorable H. J. Robichaud, nommé le 8 octobre 1971, remplit actuellement la fonction de lieutenant-gouverneur. La législature élue le 26 octobre 1970 est la quarante-septième du Nouveau-Brunswick et la vingtième depuis la Confédération. Elle compte 58 membres, actuellement 32 conservateurs-progressistes et 26 libéraux, élus pour un mandat statutaire d'une durée maximale de cinq ans.

Le premier ministre perçoit un traitement annuel de \$25,000 en plus du traitement attaché à tout autre portefeuille dont il est titulaire. Les ministres du cabinet reçoivent \$16,000, les députés \$8,000 plus une allocation de dépenses de \$2,500. Le chef de l'opposition perçoit un montant supplémentaire de \$16,000. L'Orateur et le président suppléant bénéficient d'une allocation de \$5,000 et \$2,500 respectivement, en sus de l'indemnité courante.

Le vingt-quatrième ministère du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1972

Premier ministre, l'hon. Richard Hatfield	Ministre du Travail, l'hon. Rodman E. Logan
Ministre de la Justice, l'hon. John B. M. Baxter	Ministre de l'Éducation, l'hon. J. Lorne McGurgan
Ministre des Finances, l'hon. Jean-Maurice Simard	Ministre des Affaires municipales, l'hon. Horace B. Smith
Président du conseil du Trésor, l'hon. Jean-Paul LeBlanc	Ministre de l'Expansion économique, l'hon. Paul S. Creaghan
Secrétaire provincial, l'hon. Omer Léger	Ministre des Pêcheries et de l'Environnement, l'hon. G.W.N. Cockburn
Ministre des Approvisionnements et Services, l'hon. Carl Mooers	Ministre de la Jeunesse, l'hon. Brenda M. Robertson
Ministre de la Voirie, l'hon. Wilfred Bishop	Ministre du Tourisme (intérimaire), l'hon. Jean-Paul LeBlanc
Ministre des Ressources naturelles, l'hon. A. Edison Stairs	Ministre chargé de la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick (intérimaire), l'hon. J. Stewart Brooks.
Ministre de l'Agriculture et du Développement rural, l'hon. J. Stewart Brooks	
Ministre de la Santé, l'hon. Lawrence Garvie	
Ministre des Services sociaux, l'hon. Brenda M. Robertson	

4.3.1.5 Québec

Le gouvernement du Québec se compose du lieutenant-gouverneur, du conseil exécutif et de l'Assemblée nationale. L'actuel lieutenant-gouverneur est l'honorable Hugues Lapointe, nommé le 22 février 1966. L'Assemblée nationale compte 108 membres élus pour une durée maximale de cinq ans. La position des partis à la vingt-neuvième législature élue le 29 avril 1970 était la suivante: Libéral 72, Union nationale 17, Crédit social 12, et Parti québécois sept.